

TRAITÉ DE LIBRE-ÉCHANGE TRANSATLANTIQUE (TAFTA)

Le TAFTA prend du plomb dans l'aile

Greenpeace a frappé un grand coup le 2 mai dernier. 248 pages confidentielles du TAFTA ont été mises au jour... et les révélations sur les dessous du traité inquiètent.

HISTORIQUE

- ☒ **Le GATT** en 1947 : Accord sur les tarifs douaniers et le commerce avec 23 pays signataires.
- ☒ **L'OMC** en 1995. Compte 162 états membres à l'heure actuelle.
- ☒ **ALENA** en 1995. Accord de libre-échange entre le Mexique, le Canada et les États-Unis.
- ☒ **L'AMI** en 1998. Négocié secrètement, il est abandonné en 1998 après de vives protestations.
- ☒ **Le CETA**, signé en 2014. Accord commercial entre le Canada et l'UE. En cours de ratification.
- ☒ **Le PTP** en 2016. Similaire au TAFTA mais autour du pacifique.

TAFTA, CETA, PTP, TISA... Quelques sigles qui refont surface depuis les révélations de Greenpeace le 2 mai dernier. Les 248 documents que s'est procurés l'ONG confirment, selon elle, « les menaces sur la santé, l'environnement et le climat » que fait peser le Tafta sur les populations.

Ces pages représenteraient les deux tiers du texte à l'ouverture, le 25 avril dernier, du 13^e cycle de négociation de l'accord commercial transatlantique. Les négociations qui se tiennent entre les États-Unis et la Commission européenne depuis juillet 2013, se sont faites le plus souvent dans l'opacité la plus totale. Les versions « fuitées » du traité donnant régulièrement lieu à une mobilisation timide mais tenace contre le projet d'accord.

De sérieuses inquiétudes

Certaines dispositions du futur traité sont régulièrement taxées de « mesures liberticides et antidémocratiques » par les opposants. C'est notamment le cas du RDIE : le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, qui suscite une forte mobilisation en Europe.

« Il s'agit d'un mécanisme d'arbitrage privé entre les investisseurs et les États, qui a pour vocation de se substituer aux juridictions en place », explique André Smolarz, du collectif Stop Tafta de l'Aube. Ce



Près de 600 collectivités sont déclarées « Zone Hors TAFTA » en France. Dont Sainte-Savine pour l'Aube.

« Des hauts fonctionnaires sans mandat exerceront le pouvoir. Et les critères pour arbitrer seront uniquement ceux formulés dans les traités. »

mécanisme permettrait d'ignorer les juridictions nationales, et européennes, pour leur préférer des arbitres internationaux, c'est-à-dire un tout petit nombre d'avocats spécialisés en droit du commerce international. « Quinze de ces arbitres ont jugé 55% des litiges connus aujourd'hui. Dix proviennent des États-Unis, et cinq de l'UE, et le coût moyen des procédures est de huit millions d'euros. »

La crainte est donc de voir toute décision publique soumise systématiquement aux intérêts des entreprises privées. « Il y aura une consultation obligatoire des lobbies avant toute prise de décision, qui sera garantie par le Conseil de coopération réglementaire. Ce sont des

hauts fonctionnaires sans mandat populaire qui y exerceront le pouvoir, et les critères pour arbitrer seront ceux et uniquement ceux formulés dans les traités », au mépris des lois nationales.

Le spectre du « non » toujours dans les mémoires

Pour ajouter à la difficulté, un autre accord similaire a déjà été signé entre le Canada et l'Union Européenne le 26 septembre 2014 : le CETA. Mais celui-ci est toujours dans l'attente d'une ratification. « Le CETA contient les mêmes dispositions que le TAFTA, ce qui en fera le "poisson pilote" ou le "cheval de Troie" du TAFTA », explique André Smolarz.

C'est officiellement avant le 13 mai que devait se décider le processus de ratification définitif. « Soit par la voie dite mixte, c'est-à-dire qu'il faut une majorité au parlement européen et une majorité dans tous les parlements nationaux. Soit par la voie non-mixte, par laquelle seules une majorité au conseil de l'UE et une majorité au parlement européen suffisent ». Un processus

similaire au vote de la constitution européenne en 2005.

À l'époque, et contre l'avis d'une majorité de la classe politique et des médias, une mobilisation citoyenne et associative inédite avait alimenté la défiance des électeurs contre ce texte de 191 pages qu'elle avait décortiqué, ligne par ligne.

La question pour les opposants au TAFTA est donc aujourd'hui de savoir, à l'heure où le gouvernement brandit le 49.3 pour faire passer sa loi travail, si les Européens auront un jour l'opportunité de se prononcer directement sur le traité transatlantique. Comme les Espagnols, les Luxembourgeois, les Français et les Néerlandais l'avaient fait sur le traité constitutionnel en 2005.

Mais les gouvernements s'y prennent désormais à deux fois, avant de prendre le risque d'utiliser la voie référendaire. La responsabilité reposera alors sur les députés et sénateurs français, qui seront les seuls en mesure de dire « oui » ou « non » au traité transatlantique.

JULIEN GEORGET

FOCUS

Quid des retombées économiques ?

Tout le monde a en mémoire la première vague de critiques contre le Tafta, et son fameux « poulet lavé au chlore ». À l'époque, c'est le bœuf nourri aux hormones et le maïs OGM produit par l'industriel Texan, qui effrayaient le consommateur du vieux continent. Un sujet politiquement sensible, qui a contraint les dirigeants européens à tracer une ligne rouge, en affirmant que les réglementations sanitaires européennes resteraient inchangées.

Autre motif de réserve, la non-reconnaissance des AOP, AOC et IGP qui se retrouveraient sous la menace des marques commerciales. Rappelons que chaque année, il se vend sur le sol américain 120 millions de bouteilles qui portent le nom de champagne... mais qui ne sont pourtant pas originaires de notre région. Pour autant, et depuis les révélations de Greenpeace, ce sont les États-Unis qui apparaissent en position de force dans les négociations. Notamment grâce au succès du Partenariat Transpacifique (PTP) signé en 2016. « Le terme "déséquilibré" revient à plusieurs reprises de la part des Européens pour évoquer les négociations et les propositions actuellement sur la table », indique Faiza Oulahsen, responsable du dossier TTIP à Greenpeace, à nos confrères de France 24.

De plus, la principale étude économique brandie par la Commission européenne pour vanter les effets potentiels du traité transatlantique prédit un gain pour l'économie européenne de 119 milliards d'euros par an sur dix ans (1% du PIB de l'UE). Mais cette étude a été largement critiquée pour ne prendre en compte que les effets bénéfiques du futur traité, sans se préoccuper des destructions de valeur.

Si les effets économiques sont encore difficiles à anticiper, la méfiance des entreprises est déjà avérée. En Allemagne, 62% des patrons de PME s'attendent ainsi à des effets négatifs.

« À CE STADE, LA FRANCE DIT NON AU TAFTA »

☒ Au lendemain de la divulgation des documents par Greenpeace, François Hollande a déclaré, mardi 3 mai, que « la France, à ce stade » des

négociations disait « non » au traité de libre-échange atlantique. « Nous ne sommes pas pour le libre-échange sans règle », a-t-il assuré.

ZONE HORS TAFTA

600 collectivités locales se sont déclarées vigilantes ou Hors TAFTA. Dont Sainte-Savine pour l'Aube.

UN ACCORD DÉJÀ TOMBÉ À L'EAU EN 1998

Négocié secrètement au sein des pays de l'OCDE entre 1995 et 1997, l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) a été abandonné en 1998 par le gouvernement Jospin. Des ONG avaient alerté le public, après s'être procurées le projet de texte.